

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Présents : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Pierre MAURAN, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Patricia AUPHAN, Élodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Jean-Claude BOURDIER, Didier NAVARRO

Absents avec procuration : Mme DUMAS pour M. ROUAUD – Mme BONZI pour M. ARQUÉ – Mme BOMPARD pour Mme HURARD

Absente : Mme JACQUEMIN

M. Jean-Claude BOURDIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

N'appelant pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Choix de l'entreprise pour le remplacement du pont du gavot :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER. Celui-ci rappelle l'appel d'offre lancé pour les travaux du pont du gavot. Cinq entreprises ont répondu.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet SEDOA. A l'issue de son analyse, le maître d'œuvre a présenté son rapport de présentation des offres lors de la réunion de la Commission d'appel d'offre du 15/04/2021 à 11 heures.

Les entreprises ayant répondu sont le groupement d'entreprise EON génie civil / SPIE Batignolles Valérian, SCAIC/COFEX, AUGLANS, BUESA, EIFFAGE génie civil.

M. BOURDIER donne lecture du rapport d'analyse, explique les critères retenus pour la valeur technique (qui représente 60 % de la note) ainsi que la valeur prix (qui représente 40 % de la note).

Enfin, il donne lecture du classement final des offres qui s'établit comme suit :

OFFRE	NOTE GLOBALE/100	PRIX HT	CLASSEMENT
EON GC/SPIE Batignolles Valerian	91	258 447.71 €	1
EIFFAGE GC	89.04	295 003.00 €	2
BUESA (variante)	81.97	315 456.70 €	3
BUESA (base)	79.92	336 535.56 €	4
SCAIC/COFEX	70.63	298 516.40 €	5
AUGLANS	69.76	329 642.00 €	6

Conformément à la proposition du maître d'œuvre, la CAO valide le choix de retenir le groupement d'entreprise EON GC/SPIE Batignolles Valerian.

Il indique, par ailleurs que les travaux vont durer 18 semaines, s'il n'y a pas de surprises au démarrage. Des réunions de chantier sont prévues toutes les semaines. Mme AUPHAN demande si des pénalités de retard sont prévues en cas de retard ? M. BOURDIER répond oui, sauf s'il s'avère que des travaux supplémentaires ou plus importants sont nécessaires. M. MAURAN demande si on est au courant tout de suite s'il y a un souci avec les berges ? M. ARQUÉ précise qu'une longue période de préparation est prévue par rapport à la loi sur l'eau. Et là, c'est le cabinet CEREG qui suivra cela. Mme AUPHAN demande si le chantier est bien sécurisé ? M. ARQUÉ répond oui, un SPS est d'ailleurs prévu pour contrôler. Mme DUPONT demande s'il sera possible de faire une communication auprès des riverains afin de les informer des travaux et du déroulement. M. BOURDIER indique que les référents de quartier pourront s'en charger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le groupement d'entreprises EON GC/SPIE Batignolles Valerian pour son offre d'un montant de 258 447.71 € HT, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 19h30

Le Maire, Henri ARQUÉ

